

ASSOCIATION « RECHERCHE SUR LE YOGA DANS L'EDUCATION »

Association Loi de 1901

Siège social : 35 rue Rousselet 75007 PARIS

oooooooooooooooo

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

EXERCICE **2022/2023**

oooooooooooooooo

L'an **2024**, le **13 janvier**, à **15heures**, les membres de l'association se sont réunis sur convocation du Conseil d'Administration, **en visio conférence** pour examiner l'ordre du jour suivant :

- présentation et approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'exercice
- présentation et approbation des rapports des Commissaires aux comptes
- approbation des comptes et affectation du résultat
- mandat du Commissaire aux comptes
- questions diverses.

Les convocations étaient accompagnées du rapport de gestion (rapport d'activité et rapport financier) et du bilan et des comptes de l'exercice.

ETAIENT PRÉSENTS :

- Hélène AIREY
- Margarida CARVALHO
- Françoise FAUVEL
- Sophie FLAK
- Isabelle GASTIGAR
- Nicole GERAT
- Elodie HEMMER
- Céline HENNI
- Patrice HERBET
- Laurence JOURDAIN
- Laurence MUCHA
- Anne-Claire OUTTIER
- Christelle POTTIER

- Isabelle QUOY

Par ailleurs, 18 pouvoirs avaient été reçus à destination des présents.

L'Assemblée pouvait se tenir ayant été régulièrement convoquée et constituée.

La Présidente prend la parole pour remercier les participants de leur présence.

Après quoi, les questions à l'ordre du jour sont examinées.

RAPPORT DE GESTION : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE

La Présidente ne reprend pas la lecture intégrale de ces rapports, qui ont été envoyés à tous les adhérents.

La Présidente commente ensuite de manière approfondie l'évolution de l'Association sur les douze derniers mois. A cet égard, comme l'année précédente il est clair que la crise sanitaire a eu un effet très profond sur l'activité de l'Association dans la mesure où les stages de formation ont eu un nombre de participants réduit, même si des séances en distanciel ont pu être mises en place. En outre, un seul stage résidentiel a pu être organisé. Il est noté un ralentissement des adhésions sur l'exercice en cours..

La Présidente demande ensuite à chaque responsable de secteur d'activité de présenter son bilan. Interviennent alors Laurence Jourdain, Anne-Claire Outtier, et Laurence Mucha.. Nicole Gérard commente les mesures prises pour ramener l'Association à l'équilibre : transformation d'activités rémunérées en bénévolat, fin du bail des locaux de la rue Rousselet, recours accru au télé-travail, diminution des frais liés à l'activité de communication, entre autres.

Par ailleurs, en 2022/2023, une demande de renouvellement de l'agrément ministériel a été déposée. La réponse est attendue lors du premier trimestre 2024.

Grâce aux mesures prises, la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Les éléments financiers de l'exercice, tels que figurant dans le rapport financier, sont ensuite présentés. A noter que les mesures prises ont permis de diminuer très fortement les charges (-42%) alors que le chiffre d'affaires n'a diminué que de 26%.

De ce fait, le résultat (après produits exceptionnels) est légèrement positif à 516 € contre une perte de 73 616€ pour l'exercice précédent.

Il est ensuite mentionné que le rapport général du Commissaire aux comptes est très positif quant à la tenue des comptes.

Au terme de ces présentations, l'Assemblée passe au vote de **la Première Résolution** :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports dans tous leurs éléments.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

L'Assemblée vote ensuite sur **la Seconde Résolution** :

L'assemblée Générale approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020/2021 qui dégage un résultat positif de 516 €.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Ensuite l'Assemblée Générale procède à l'affectation du résultat :

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de porter le résultat positif de l'exercice d'un montant de 516 Euros au compte de réserve « Autres réserves » qui, de ce fait, passe de 66 984 Euros à 67 500 €. Le total du bilan est désormais de 153 825 Euros.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du fait que les critères à remplir pour qu'une association de formation doive se doter d'un Commissaire aux comptes (article R6352-19) ne sont plus remplis, décide de mettre fin au mandat du cabinet CARMYN à compter de l'exercice 2023/2024. Le Commissaire aux comptes a fait connaître son accord préalablement à la présente assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Après quelques échanges sur les RYE qui opèrent à l'étranger, et en l'absence d'autres questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée se sépare à 15h50.

UN ADMINISTRATEUR



LA PRÉSIDENTE

